



Rapport de gestion 2010



➤ Conseil de Fondation

Le Conseil de Fondation s'est réuni à 7 reprises durant l'exercice 2010. Outre ses tâches courantes de suivi des placements et de la gestion de la Fondation, la plus grande partie du travail a été consacrée aux difficultés rencontrées avec notre gestionnaire, puis à la préparation de la reprise de la gestion. En effet le Conseil a choisi de changer de gestionnaire et étudie la possibilité d'une gestion en interne.

En bref et dans le désordre le Conseil a également adopté :

1. Le taux d'intérêt à créditer sur les comptes épargne 2009 ;
2. La procédure d'affiliation rétroactive sans passer par le CF ;
3. Les nouveaux statuts et nommés ses co-présidents ;
4. Le soutien au projet « Nos Métiers » .

Le Conseil de Fondation n'a pas été modifié dans sa composition pendant l'exercice 2010.

➤ Affiliés et effectifs

Au 31 décembre 2010, 293 employeurs sont affiliés à la Fondation, ce qui représente une augmentation réjouissante de 14.5% par rapport à l'année précédente. Les assurés actifs sont au nombre de 1'765, les assurés temporairement non actifs (appelés « dormants ») au nombre de 905 et les rentiers de 40 ; parmi ceux-ci, 26 retraités, 5 invalides, 2 enfants et 3 conjoints survivants sont gérés par la Bâloise Assurances et 4 retraités sont administrés directement par la Fondation.

➤ Résultats de l'exercice

Le résultat 2010, avant dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs, est une perte de CHF 452'289. L'autonomie de la gestion des titres nécessite la constitution d'une réserve de fluctuation de valeurs dont l'objectif est fixé à 14% des engagements, soit CHF 5'936'439 au 31.12.2010. Après dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs de la perte de CHF 452'289, la réserve de fluctuation de valeurs est dotée à fin 2010 d'un montant de CHF 4'209'454, soit à 71% de son objectif.

Au point de vue du bilan, les placements représentent un montant de CHF 47 millions, dont 43% en créances de montant fixe, 27% en actions et 10% en immobilier. Le solde représente des

liquidités et des créances directes. Les engagements au passif représentent CHF 42.4 millions dont CHF 40.2 millions pour les assurés actifs, CHF 0,7 million pour les rentiers et CHF 1.5 millions en provisions techniques. Le degré de couverture de la Fondation est de 110.9%, ce qui reflète une situation saine à fin 2010.

On notera aussi que le fonds de secours qui sert à fournir des aides à des assurés dans des circonstances particulières de ressources n'a pas été utilisé pour au cours de l'exercice. Il présente au 31.12.2010 un solde de CHF 112'207.

➤ Gestion financière

A partir du 1er janvier 2009, 2 mandats de gestion ont été confiés, l'un à la banque Pictet, l'autre à Pensofinance, pour chacun 50% du portefeuille. Si les performances réalisées en 2009, (8,64% pour la banque Pictet et de 9,26% pour Pensofinance) peuvent être qualifiées d'excellentes, le résultat 2010 est nettement moins bon puisqu'il se situe à peine au dessus de 1%. Ainsi, le résultat net des placements passe de CHF 3,3 millions pour 2009 à CHF 0,5 million en 2010.

➤ Règlement de prévoyance

Le nouveau règlement de prévoyance mis en place fin 2009 et début 2010 apporte non seulement une amélioration des prestations mais aussi une simplification bienvenue du plan de prévoyance. Ainsi, dès 2010, les montants fixes de la rente d'invalidité et du capital décès ont été supprimés ; par contre les prestations de base tant pour l'invalidité que pour le décès ont été sensiblement améliorées. Le seuil d'entrée pour les risques décès et invalidité a été supprimé. De plus, tout en laissant le financement global inchangé (à 15%), le taux de bonification épargne des assurés âgés de moins de 45 ans a été augmenté comme le montre le tableau suivant :

Age de l'assuré	Bonification (en % du salaire)	
	Avant 2010	Dès 2010
17-34	8%	9%
35-44	8%	10%
45-54	11%	11%
55-65	13%	13%